



AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement n° 554-23 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

Prenez avis que le conseil de la Municipalité régionale de Comté du Haut-Saint-François a adopté, le 18 octobre 2023, un projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement n° 124-98 intitulé « Schéma d'aménagement révisé ».

Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir l'affectation rurale à même une partie de l'affectation agricole sur le lot 4 486 626 sur le territoire de la ville de Cookshire-Eaton.

La ville de Cookshire-Eaton **devra** modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage à la suite de l'adoption et de l'entrée en vigueur du règlement n° 554-23 afin :

1. d'agrandir les limites de l'affectation rurale (plan d'urbanisme);
2. d'agrandir les limites de la zone Ru-007 (règlement de zonage);

Le tout tel que représenté au règlement n° 554-23.

Une copie des documents adoptés par le conseil de la MRC peut être consultée au bureau de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC et au bureau de la MRC.

Prenez avis que la MRC du Haut-Saint-François tiendra une assemblée publique le 14 février 2024, à compter de 16 h 30, à la salle B du bureau administratif de la MRC situé au 85, rue du Parc à Cookshire-Eaton. La Commission que le conseil de la MRC a nommée à cette fin expliquera la modification proposée et ses effets sur les règlements de la ville de Cookshire-Eaton et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Donné à Cookshire-Eaton, ce 29^e jour de janvier 2024.

Dominic Provost, Directeur général et greffier-trésorier